



haute 
savoie
le Département

NEIGE, VERGLAS : LES ÉQUIPEMENTS C'EST VOUS, LES ROUTES C'EST NOUS !

LE DÉPARTEMENT SÉCURISE
VOS DÉPLACEMENTS

ROUTES



inforoute74.fr





Pour faire face aux intempéries, assurer le déneigement et la lutte contre le verglas, tout en garantissant la sécurité et le confort des usagers, le Conseil départemental, en tant que responsable de l'aménagement et de l'entretien des routes départementales, met en place, comme chaque hiver, le dispositif de viabilité hivernale.

Du 15 novembre au 15 mars, ce ne sont pas moins de 450 agents qui assurent les astreintes 24h sur 24, 7 jours sur 7, sur l'ensemble des 3 000 km de routes départementales situées entre 250 et 1 800 m d'altitude.

En plus d'intervenir rapidement pour veiller à la sécurité des usagers et aux bonnes conditions de circulation, nos agents modifient durablement leurs pratiques pour les rendre plus vertueuses et plus respectueuses de l'environnement (optimisation des sorties des engins, diminution du salage...).

Encore plus durant la période hivernale, la prudence et la vigilance de chacune et chacun d'entre vous est indispensable pour rouler en toute sécurité.



Martial Saddier
*Président
du Conseil départemental
de la Haute-Savoie*



Lionel Tardy
*Vice-président Routes,
Bâtiments, Pistes cyclables,
Mobilités, Numérique et
Anciens combattants*



Daniel Déplante
*Président de la Commission
Infrastructures Routières,
Déplacements et Mobilité,
Bâtiments, Aménagement
numérique*

LE SERVICE HIVERNAL DU DÉPARTEMENT

Du 15 novembre au 15 mars, les agents du Département surveillent **7j/7** les 3000 km de routes départementales. En plaine ou en montagne, ils font face aux conditions météorologiques, parfois difficile, pour assurer la circulation là où les Haut-Savoyards en ont besoin.

Le service débute généralement dès **3h et prend fin à 22h** pour rendre les routes praticables de **5h à 22h sur le réseau le plus fréquenté** et de 8h à 19h sur le réseau secondaire.



Les interventions ont leurs limites naturelles (chutes de neige intense, verglas...) ou conjoncturelles (gestion du trafic, accident...).

Lorsque les engins de déneigement et de salage travaillent (gyrophares bleus) : on facilite leur passage et on ne les double pas.

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Dans le cadre de la loi montagne II, **du 1^{er} novembre au 31 mars**, les véhicules circulant en Haute-Savoie doivent être munis de l'un de ces équipements pour améliorer la sécurité des usagers :

- 4 pneus hiver (véhicules légers) : homologués 3PMSF ou M+S
- chaînes ou autre dispositif amovible (chaussettes...) : au moins pour 2 roues motrices



Le non-respect de l'obligation en vigueur expose le conducteur à un risque d'amende

**3 000
KM**

de routes départementales
(de 250 m à 1 800 m d'altitude)

**450
agents**

55

Centres d'Exploitation des
Routes Départementales
(CERD) et points d'appui

154

camions
et chasse-neiges



S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION

Inforoute74.fr

Le Département communique chaque jour sur les conditions de circulation, la liste des cols fermés et les travaux sur les routes départementales (mise à jour dès 6h).



ROUTE NORMALE

Soyez plus vigilant, c'est l'hiver.



ROUTE DÉLICATE

Soyez très vigilant. Réduisez votre vitesse et augmentez la distance de sécurité.



ROUTE DIFFICILE

Si possible, différez votre déplacement.



ROUTE IMPRATICABLE

Situation exceptionnelle. Circulation impossible.

DU NOUVEAU SUR INFOROUTE74.FR !

Grâce aux webcams installées sur les routes départementales, vous pouvez visualiser en direct l'état des axes que vous souhaitez emprunter. Où que vous soyez, vous accéderez aux messages affichés sur les panneaux lumineux situés le long des routes, ainsi qu'aux informations de l'application Waze®.



***En plaine comme en montagne,
je m'équipe, je m'informe, j'adapte ma conduite.***